

Comparaison entre la promotion des technologies environnementales de l'OFEV et la promotion R&D d'Innosuisse

La promotion des technologies environnementales de l'OFEV et la promotion de projets de recherche appliquée et de développement (R&D) d'Innosuisse sont complémentaires au niveau des objectifs, des domaines de promotion, des critères et des conditions supplémentaires. La table suivante montre les différences et aide à identifier l'instrument de promotion approprié à votre projet.

	Promotion des technologies environnementales OFEV	Promotion R&D Innosuisse
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'installations et de procédés qui permettent dans l'intérêt public de réduire les atteintes à l'environnement (Loi sur la protection de l'environnement, art. 49 al. 3) Mesures d'accompagnement visant à améliorer les conditions-cadre pour la diffusion d'innovations environnementales, en particulier par le renforcement de l'efficacité des ressources et la compétitivité de l'économie suisse 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de produits et services innovants et compétitifs en promouvant la collaboration entre les hautes écoles et les entreprises (Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation, art. 19)
Domaines de promotion	<ul style="list-style-type: none"> Protection de l'environnement et utilisation durable des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les disciplines
Critères	<ul style="list-style-type: none"> Progrès pour la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources Caractère innovant Potentiel de commercialisation 	<ul style="list-style-type: none"> Caractère innovant Potentiel de commercialisation Importance scientifique de l'innovation Contribution à promouvoir le développement durable
Destinataires du soutien financier	<ul style="list-style-type: none"> Hautes écoles / hautes écoles spécialisées, établissements de recherche à but non lucratif + institutions de la recherche de l'administration Entreprises Divers (Associations professionnelles, ONG, cantons, communes) 	<ul style="list-style-type: none"> Hautes écoles / hautes écoles spécialisées établissements de recherche à but non lucratif + institutions de la recherche de l'administration
Coûts du projet donnant droit à une subvention	<ul style="list-style-type: none"> Salaires Dépenses pour des installations Dépenses pour du matériel (consommables) 	<ul style="list-style-type: none"> Salaires
Conditions supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 50% des coûts totaux du projet doivent être supportés par le demandeur Remboursement des contributions en cas de succès commercial 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 50% des coûts totaux du projet doivent être supportés par le partenaire privé Entreprise ou ONG doit créer de la valeur ajoutée en Suisse Entreprise ou ONG dispose d'un numéro IDE Participation du partenaire privé à hauteur de 10% des coûts pour salariés des hautes écoles / - spécialisées